

Modification du SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise

Retour sur

.....

la commission Économie résiliente

*Desserrer l'activité économique,
mythes et réalités*

16|10|2023
2

Documents de concertation

1. le séminaire Centralités et polarités de demain
2. la commission Économie résiliente | Desserrer l'activité économique : mythes et réalités
3. la commission Viticole Entre-deux-mers | Accompagner l'évolution des espaces viticoles
4. la commission Renaturation | Preserver et restaurer les espaces du vivant
5. la commission Mobilités & centralités des quotidiens | Adapter la géographie prioritaire aux objectifs bioclimatiques
6. la commission Energie | Ancrer la transition énergétique et climatique dans la planification et l'aménagement

Retour sur la Commission Economie résiliente - 16 octobre 2023

Desserrer l'activité économique, mythes et réalités

Dans le cadre des travaux de la **modification du SCoT bioclimatique** de l'aire métropolitaine bordelaise, et pour poser les premières orientations du D2O, Document d'orientation et d'objectifs, du futur SCoT bioclimatique, la commission « **Desserrer l'activité économique, mythes et réalités** » s'organisait autour de deux principaux éléments de cadrage : les dynamiques économiques, d'emploi et de consommation foncière à l'échelle de l'aire métropolitaine et des établissements publics de coopération intercommunale et les zones d'activités de demain, avec leurs enjeux de renouvellement.

Objectifs de la commission

Mise à disposition d'outils de connaissance :

atlas des sites économiques permettant d'intégrer les spécificités territoriales des EPCI de la couronne métropolitaine et l'observatoire des parcs économiques de Bordeaux métropole

Proposition d'une nouvelle géographie prioritaire économique de l'aire métropolitaine bordelaise

- > Priorités de développement économique des territoires
- > Equilibres territoriaux entre EPCI
- > Géographie prioritaire des centralités économiques/centralités de services et de commerces

Principes à développer dans le cadre de la modification du SCoT

- > Garantir le triptyque mobilités / emplois / habitat
- > Assurer sobriété et optimisation foncières
- > Prioriser le recyclage foncier économique des sites existants
- > Organiser accessibilités et mobilités
- > Déployer économie circulaire et coopérations
- > Intégrer environnement, biodiversité, renaturation et paysage
- > Associer services et animations
- > Chercher à développer la résilience énergétique

Premières orientations pour alimenter la réécriture du D2O du chapitre métropole active du SCoT

Desserrer l'activité économique, mythes et réalités

Un projet économique d'échelle aire métropolitaine entre équilibre territorial et sobriété foncière

Dans le cadre de la modification du SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise visant à intégrer les obligations réglementaires de la loi Climat & résilience mais aussi à prendre en compte les dernières évolutions constatées dans les trajectoires du SCoT, les enjeux portés par le projet de SCoT bioclimatique en matière de développement économique portent sur cinq principes qui ont été mis en débat lors de cette commission économie résiliente.

Du point de vue de l'équilibre territorial, si l'aire métropolitaine bordelaise bénéficie d'une très bonne dynamique de l'emploi par rapport à d'autres territoires néo aquitains, pour autant, certains territoires restent à l'écart de ces dynamiques économiques créant des déséquilibres territoriaux dans un contexte fortement contraint par le ZAN.

La réflexion sur la géographie prioritaire renouvelée vise à définir un modèle de rééquilibrage et de desserrement territorial basé sur le triptyque renforcé habitat - emploi - mobilités.

Du point de vue de la sobriété foncière, et compte tenu des efforts demandés par le législateur de réduire de moitié la consommation foncières des espaces naturels, agricoles et forestiers, la nécessité de reconfigurer, d'optimiser le foncier économique existant et d'organiser celui disponible, d'aménager différemment les parcs d'activités, de garantir les connexions aux réseaux de mobilités partagées ou actives, oblige à faire évoluer les références communes vers des formes urbaines économiques innovantes pour faire mieux avec moins.

Du point de vue de la diversification et de la multifonctionnalité, afin de faire évoluer les zones économiques monofonctionnelles vers des espaces multifonctionnels qui visent à offrir au sein d'un même secteur l'ensemble des services nécessaires : logements, emplois, services, il convient de favoriser la mixité des usages et la diversification des activités. Et ce, par une planification plus souple en déterminant les activités compatibles / non compatibles avec l'habitat.

Du point de vue de la qualité urbaine et du cadre de vie active, la priorité qui vise à consommer moins et mieux signifie de construire et d'aménager autrement. Ce qui amènera à proposer des innovations en termes de services et équipements, de qualité des paysages, de renaturation, de désimperméabilisation et désartificialisation.

Du point de vue de l'intégration environnementale et énergétique, la priorité est d'aménager les zones d'activités économiques en parcs d'activités en lien avec la nature du quotidien : intégrer la trame verte et bleue, les cœurs de biodiversité, les îlots de fraîcheur, les espaces de détente pour les salariés, les ENAF à préserver et à restaurer au sein des enveloppes urbaines. Il existe une réelle nécessité de développer la résilience énergétique des zones d'activités (autoconsommation, ...) et d'optimiser les flux de matière (économie circulaire, gestion des déchets/ressources, ...)



16 octobre 2023 - Mairie d'Arzac - Communauté de communes Médoc Estuaire

Sommaire

Desserrer l'activité économique, mythes et réalités

Principaux éléments de cadrage

- > Les grandes dynamiques démographiques, d'emploi et de consommation foncière de l'aire métropolitaine bordelaise et des EPCI
- > Les enjeux d'un modèle renouvelé de zone d'activités économiques (ZAE)

**Messages clés de l'atelier « Desserrer l'activité économique, mythes et réalités »
Séminaire Centralités et polarités de demain - 10/10/2023**

Déclinaisons territoriales, à trois échelles

- > A l'échelle du SCoT, de la concentration des emplois au desserrement économique
- > A l'échelle des EPCI, de la spécialisation à la complémentarité
- > A l'échelle des territoires de projet, priorité à la qualité urbaine et à la sobriété foncière

Premières orientations pour alimenter le D2O, Document d'orientation et d'objectifs du chapitre Métropole active

Paroles des élus



Didier Mau,
vice-président du Sysdau,
président de la Communauté de
communes Médoc-Estuaire,
co-Président de la Commission



La notion d'équilibre territorial entre la métropole et les territoires voisins a beaucoup évolué, la nécessité de desserrer les emplois et les activités est largement partagée aujourd'hui. Cette recherche d'équilibre est d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel de difficultés majeures d'utilisation de l'espace et de réduction de consommation des sols. A partir des principaux éléments de cadrage exposés et des déclinaisons territoriales, il est proposé de partager des propositions d'évolution du chapitre métropole active du D2O du SCoT bioclimatique.



Serge Tournerie,
élu au bureau du Sysdau,
conseiller métropolitain,
co-Président de la Commission



Dans ce volet économique, des éléments collatéraux sont à prendre en compte sur un périmètre extracommunautaire, voire extra Sysdau. La sur-concentration des activités et donc des emplois, qui s'est produite ces dernières décennies sur le territoire de Bordeaux métropole, nous a conduit à la situation que nous subissons aujourd'hui : congestion automobile, pollution de l'air, augmentation du bruit, effets néfastes sur la santé, difficultés liées au logement : toujours plus difficile, plus loin, plus cher.

Les réflexions d'aménagement et d'équipement économique sont aujourd'hui menées au travers d'un principal triptyque mobilités / emplois / habitat, indissociable. L'aspect environnemental est aussi à prendre en considération, surtout dans une logique territoriale élargie. Desserrement, élargissement ou étalement... quel que soit le terme utilisé, il est essentiel de prendre en compte les spécificités de chaque territoire. Dans ce contexte, la loi ZAN qui nous apparaît de prime abord comme une contrainte, va finalement nous conduire à faire l'inventaire de l'existant, des possibles, des opportunités et pourra peut-être, in fine, induire une répartition territoriale plus équilibrée et mieux ciblée pour les projets à venir. Il est important de revenir sur les thématiques que sont l'énergie, l'environnement, la mobilité, et l'habitat. Ces éléments constituent le socle qui nous permettra de favoriser ce que nous souhaitons tous : une résilience



Desserrer l'activité économique, mythes et réalités

Le titre de cette commission « Desserrer l'activité économique, entre mythe et réalité » illustre que la matière économique n'est pas une matière facile à traiter, elle oblige à s'accorder sur un certain nombre de principes et de définitions.

L'équilibre économique territorial n'est pas la délocalisation d'entreprises de Bordeaux métropole vers les territoires voisins mais consiste à bien définir **les meilleures conditions pour offrir un cadre d'accueil de qualité**, susceptibles d'attirer de nouvelles entreprises.

Aujourd'hui, de plus en plus d'entreprises portent une attention particulière aux territoires voisins de Bordeaux métropole qui peuvent offrir une meilleure qualité de vie aux actifs. Le SCoT n'ayant pas de prise, ou très peu du point de vue des choix d'implantation des acteurs économiques, c'est sur **cette approche de l'offre territoriale** que l'on peut cibler les propositions.

Les objectifs du ZAN sont avant tout une **proposition politique** et vont bien au-delà des logiques arithmétiques de réduction de 50% de consommation des ENAF.

Les pistes prioritaires d'intervention en matière économique ont été identifiées :

- > **prioriser le développement sur les sites économiques existants** et à cette fin la mise en place d'outils de connaissance sur les sites économiques existants,
- > **requalifier certaines zones économiques,**
- > **reconquérir certains espaces qualifiés d'espaces hybrides**, des espaces d'entre deux, des espaces que l'on retrouve souvent autour des ronds-points ou le long d'axes d'infrastructures routières, certains sites commerciaux également qui ont véritablement besoin d'une réflexion d'aménagement pour intégrer tous les services et les organisations nécessaires à une véritable offre territoriale d'accueil économique, de qualité,
- > **limiter au mieux la consommation des sols vivants**, en l'occurrence les ENAF au sein des enveloppes urbaines.

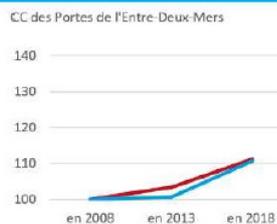
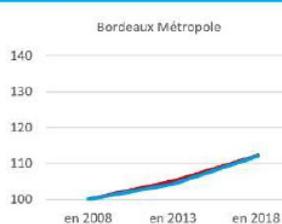
Pour traduire ces nouvelles dispositions dans le chapitre « métropole active » du **D2O du SCoT bioclimatique**, les déclinaisons territoriales possibles de ces principes de desserrement, d'équilibre territorial, de renouvellement, de reconquête et de requalification, s'établissent à différentes échelles :

- > **celle du SCoT** pour passer de la concentration des emplois à un certain équilibre économique territorial,
- > **celle des EPCI** autour de la priorité donnée à la cohérence mobilités, emplois, habitat, accès à la nature, et
- > **celle des territoires de projet** autour de la priorité donnée à la qualité urbaine, à l'intégration environnementale et à la sobriété foncière.

Dynamiques croisées de population et d'emploi

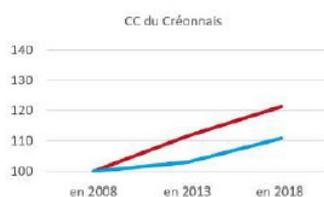
Profil 1 / Les territoires dont la dynamique démographique suit la dynamique d'emploi

— Population base 100 en 2008
— Emploi base en 100 en 2008



Profil 2/ Les territoires dont la dynamique démographique est supérieure à la dynamique d'emploi

— Population base 100 en 2008
— Emploi base en 100 en 2008



Profil 3/ Les territoires dont la dynamique démographique est inférieure à la dynamique d'emploi

— Population base 100 en 2008
— Emploi base en 100 en 2008



Desserrer l'activité économique, mythes et réalités

Emmanuelle Gaillard, a-urba

> Les grandes dynamiques démographiques, d'emploi et de consommation foncière de l'aire métropolitaine bordelaise et des EPCI

Armature et évolutions de l'emploi dans l'aire métropolitaine bordelaise

Du point de vue de l'évolution de l'emploi, tous les territoires de l'aire métropolitaine bordelaise sont en croissance, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des territoires de Nouvelle Aquitaine et cette croissance est plus forte que celle de la Gironde. Au sein du département, la croissance de l'emploi sur l'aire métropolitaine (+ 1,5%) augmente plus vite que le reste du département (+1,3%) dans le sens de la poursuite de la polarisation. Au sein de l'aire métropolitaine bordelaise, Bordeaux Métropole (+ 1,3%) progresse moins vite que l'ensemble des autres territoires et le poids économique de Bordeaux Métropole diminue légèrement. C'est bien sur les territoires de la couronne métropolitaine que la croissance des emplois progresse le plus fortement. Sans parler de bouleversement de l'armature économique en matière d'emploi, on peut constater un desserrement très léger, du moins, un certain ralentissement du processus de métropolisation tout en restant sur une polarisation très forte de l'emploi sur Bordeaux métropole.

S'agissant des dynamiques croisées de population et d'emploi, 3 profils de territoires se distinguent :

Profil 1 : Les territoires dont la dynamique démographique suit la dynamique d'emploi

Bordeaux Métropole - Portes de l'Entre-Deux-Mers - Montesquieu qui connaît une croissance remarquable tant sur la population que sur l'emploi

Profil 2 : Les territoires dont la dynamique démographique est supérieure à la dynamique d'emploi

Créonnais - Médoc-Estuaire - ces territoires connaissent une forme de résidentialisation liée à un apport de population plus important que l'apport d'emplois

Profil 3 : Les territoires dont la dynamique démographique est inférieure à la dynamique d'emploi

Les Côteaux Bordelais - Les Rives de la Laurence - Jalle Eau Bourde Ces territoires connaissent un approfondissement des spécialisations productives de ces territoires.

Un desserrement du foncier à vocation économique

En observant l'évolution des surfaces dédiées à l'activité économique entre 2009 et 2020, on constate que :

- > la consommation foncière a été moins forte au sein de Bordeaux Métropole que dans l'essentiel des territoires périphériques : Bordeaux Métropole c'est 20 % de la consommation foncière en 11 ans alors que la couronne métropolitaine c'est 26%
- > L'aire métropolitaine a consommé moins de foncier que le reste du département qui compte 54% de la consommation foncière.

Selon l'indicateur observé, on remarque que le desserrement est plus significatif sur le foncier que sur l'emploi.

Le poids des activités économiques dans la consommation foncière

Contrairement aux idées reçues, les activités économiques ne pèsent pas lourdement dans la consommation foncière et l'urbanisation.

- > les tissus industriels et commerciaux ne totalisent que 15% de la consommation foncière entre 2009 et 2020,
- > le tissu résidentiel mixte 35 %, le photovoltaïque : 12 % (sur l'aire métropolitaine, entre 2009 et 2020, les installations photovoltaïques ont consommé quasiment autant que la consommation foncière liée à l'industrie et au commerce).

Chiffres clés

En 2020, l'aire métropolitaine bordelaise, c'est :

- > 82% de la croissance de l'emploi girondine (nombre d'emplois créés à l'échelle de la Gironde)
- > 64% de la croissance de la population girondine
- > 44% de la croissance de la consommation foncière pour les activités économiques

> Les enjeux d'un modèle renouvelé de zone d'activités économiques (ZAE)

Quels sont les enjeux pour les ZAE et ce modèle de zone d'activité et en quoi est-il considéré obsolète ?

Les constats dominants sur ce modèle de ZAE sont partagés par la plupart des professionnels ainsi que par la population : une faible qualité architecturale, urbaine et paysagère, un fonctionnement tout voiture, une monofonctionnalité, des espaces peu qualitatifs pour les salariés. Ces constats donnent lieu à des enjeux consensuels en matière de configuration de zone d'activités économiques :

- > améliorer le bien-être des usagers des ZAE, salariés et/ou entreprises
- > améliorer l'insertion urbaine des ZAE, et rendre les ZAE plus vertueuses en matière de mutualisation de ressources et de consommation de l'espace.

Un véritable consensus se dégage mais il manque les outils pour créer ce nouveau modèle plus vertueux.

Messages clés de l'atelier « Desserrer l'activité économique, mythes et réalités »

[Séminaire Centralités et polarités de demain - 10/10/2023]

Deux principes ont évolué par rapport au SCoT actuel :

- > **Le desserrement de l'activité économique** au service du développement des territoires dans la volonté de rééquilibrer ou du moins de laisser une place au développement des emplois et des services des territoires périphériques qui représente un enjeu très important et induit moins de métropolisation.
- > **Le fléchage des territoires** pour un type d'activité précis doit laisser place à **plus de souplesse**. Dans le SCoT actuel, sont mentionnés des emplacements, notamment sur l'ouest de l'agglomération, dont l'implantation est privilégiée aux industries et aux entreprises à haute valeur ajoutée. Le document de planification du SCoT ne doit pas nécessairement flécher aussi précisément le type d'activités souhaitables à accueillir mais doit plutôt fixer l'armature. Pour rappel : le SCoT n'est pas un schéma de développement économique, il oriente l'armature économique.

Un paradoxe à résoudre :

Afin de concilier à la fois la volonté de fixer un cadre commun pour l'aire métropolitaine, et en même temps avoir la possibilité de choisir quelle entreprise accueillir sur son territoire, des pistes ont été évoquées et notamment celles des **territoires de projet comme outil de conciliation**. L'idée est de cibler des territoires de projets pour faire un écosystème qui va fournir aux entreprises les conditions favorables à leur implantation.

Que doit offrir un écosystème ?

- > une desserte en transports en commun, la présence de gare RER, un accès indispensable à un bassin d'emploi et à une certaine qualité de vie, un cadre de vie attractif, exemplarité en termes de consommation d'ENAF.

Où peuvent se localiser ces écosystèmes ?

- > **positionner au sein des centralités affirmées ou en devenir**, autour des gares RER notamment dont l'enjeu est la mixité fonctionnelle habitat / services / petites unités de production / espaces de nature. Par exemple, néo artisanat, petites unités de fabrication qui peuvent s'insérer dans des tissus urbains.
- > **investir les friches et requalifier les ZAE existantes** la requalification des friches dans la mesure où elles existent et la densification dans les tissus mixtes sont-elles suffisantes pour garantir le développement économique des territoires
- > **ouvrir à l'urbanisation, via la consommation d'ENAF, de nouveaux sites et extensions de zones d'activités existantes**, dans ce cas, il est nécessaire de fixer les conditions exemplaires d'aménagement pour légitimer la consommation des ENAF.

Les pistes évoquées :

- > **observer pour faire projet** : l'enjeu est ici de connaître le foncier économique pour détecter les potentialités de densification, repérer les friches pour objectiver ce potentiel et refaire les zones d'activités sur elles-mêmes.
- > **adapter les PLU** pour intégrer plus de souplesse dans le type d'activités qu'il est souhaitable d'accueillir afin que la densification de ces espaces soit permise
- > **revoir le modèle des zones d'activités** : savoir sous quelles conditions les politiques publiques, les politiques des collectivités locales pourraient agir sur ces zones d'activités pour déclencher du projet sur les sites à enjeux.



Didier Mau,
vice-président du Sysdau,
président de la Communauté de
communes Médoc-Estuaire



Le territoire Médoc-Estuaire est déjà très contraint. En otant les zones viticoles sanctuarisées, les zones inondables, les zones forestières qui font l'objet d'un plan de prévention des risques inondations et littoral, il reste peu de possibilités. Nous pouvons rencontrer des difficultés lorsque nous devons toucher à des entreprises privées .



Benoist Aulanier,
vice-président du Sysdau,
vice-Président de la Communauté
de communes de Montesquieu



Une condition nécessaire à l'équilibre économique territorial est la présence de transports en commun efficaces et performants, en termes de fréquence, de cadencement et d'amplitude horaire. L'équilibre économique territorial ne doit pas entraîner d'augmentation de l'empreinte carbone. Concernant l'artificialisation, il y aura évidemment une consommation des ENAF mais nous devons choisir lesquels en gardant à l'esprit nos principes : créer des discontinuités et protéger les terres et le potentiel agricoles et/ou maraîchers. Quand nous avons une zone sensible en termes de biodiversité ou zones humides, une zone qui participe au cycle de l'eau, c'est le genre d'ENAF qu'il faut éviter de consommer.



Serge Tournerie,
élu au bureau du Sysdau,
conseiller métropolitain



Un projet n'aura pas forcément besoin de cocher toutes les cases, nous devons le regarder dans sa globalité. Par exemple, certains projets seront gourmands en logistique de transports, d'autres le seront moins. Au sujet de la maîtrise des zones à aménager, il y a la question des aménageurs. Lorsque ce sont des aménageurs qui utilisent le foncier, quelle maîtrise peut-on avoir sur ces actions ?



Déclinaisons territoriales, à trois échelles

> A l'échelle du SCoT, de la concentration des emplois au desserrement économique

Aujourd'hui, il semble intéressant d'avoir une approche à l'échelle de l'ensemble du SCoT où on pose ce principe de desserrement progressif maîtrisé de l'économie avec le consensus de tous les acteurs et de tous les élus.

Du point de vue des équilibres territoriaux recherchés entre EPCI, l'objectif est la recherche d'un équilibre actifs/emplois. Certains territoires, comme Bordeaux Métropole, Jalle Eau Bourde, offrent plus d'emplois que d'actifs. D'autres territoires, au contraire, dont la balance est déficitaire doivent être en mesure de pouvoir accueillir davantage d'emplois, donc de sites économiques, afin de rapprocher le ratio actif/emploi de la valeur de 100% ou tendre vers cette valeur.

L'objectif est la recherche d'une armature de centralités économiques, centralités de services et de commerces

Chiffres clés

	Habitants	Actifs	Chômage au sens du RP	Emplois dans la zone	Concentration d'emploi*
Médoc Estuaire	29 964	13 935	8,8	6 199	44,5%
CC Rives de la Laurence	28 559	17 510	8,9	12 288	97,5%
CC des Coteaux Bordelais	21 207	13 006	8,2	5 937	63,1%
CC des Portes de l'Entre Deux Mers	21 971	13 335	8,2	5 596	56,9%
CC du Créonnais	18 096	11 264	7,8	3 821	45,8%
CC de Montesquieu	46 038	29 128	7,4	13 395	62,0%
CC Jalle-Eau-Bourde	32 035	14 920	7,7	19 160	137,5%
Bordeaux Métropole	819 604	552 594	12,5	445 169	123,0%
Couronne Métropolitaine	197 870	113 098	/	66 396	/
SCoT Aire Métropolitaine	1 017 474	665 692	/	511 565	/

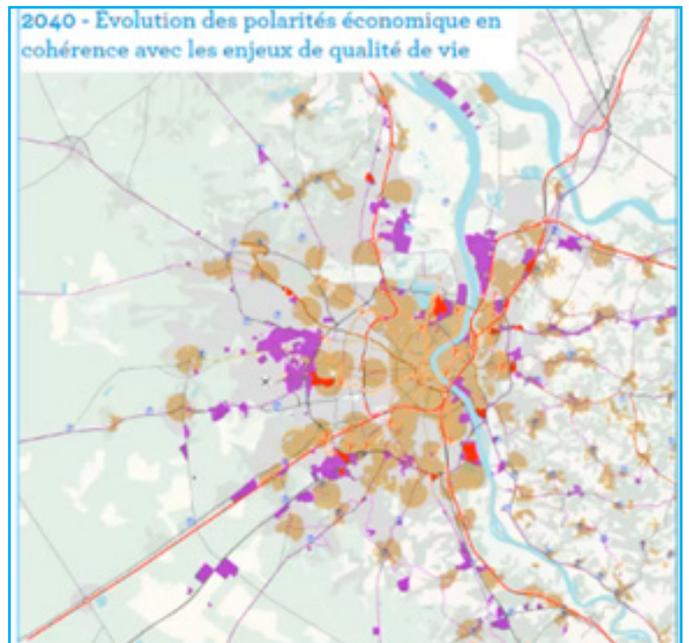
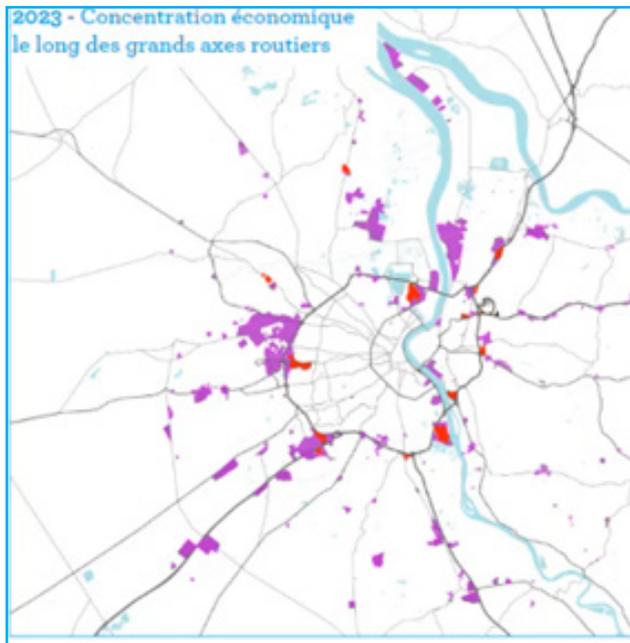
Données RGP 2020

L'indicateur de concentration d'emplois est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone

On peut considérer aujourd'hui, qu'une zone d'activité économique, quelle que soit sa taille, devient une vraie polarité puisqu'elle concentre des flux, des emplois, des actifs, des usagers qui s'y arrêtent sur leur passage.

À l'échelle du SCoT, les grands objectifs sont les suivants :

- > Renforcer les polarités économiques existantes et optimiser l'offre économique des ZAE existantes
- > Prioriser l'offre économique et de services à proximité des mobilités partagées et des axes structurants
- > Éviter la consommation des ENAF au sein des enveloppes urbaines principalement les sols vivants de qualité qui présentent des enjeux écologiques à l'échelle du grand territoire.



La carte (illustration à gauche) représente l'ensemble des zones d'activités de l'aire métropolitaine bordelaise ainsi que la trame des axes routiers y compris les projets routiers de déviation de Fargues-Saint-Hilaire, déviation du centre avec la zone de Chagneau qui passe près d'Arsac, selon un schéma classique de localisation des zones d'activités le long des axes routiers. Dans l'évolution du SCoT à 2040, l'intérêt sera de vraiment prendre en compte l'évolution des modes de transports qualitatifs comme le réseau express métropolitain et les réseaux structurants de transports collectifs et également, toutes les polarités, centralités et centres bourgs, qui sont, pour certaines, très proches et viennent déjà se connecter avec des zones économiques existantes. D'autant que l'emploi n'est pas uniquement concentré dans les zones économiques, les services de centres bourg sont aussi des éléments importants en termes de création d'emplois.

> A l'échelle des EPCI, de la spécialisation à la complémentarité

Dans la mesure où les intercommunalités (EPCI) sont compétentes en « Économie », en matière de document de planification, il est important d'ajouter dans le document de planification que les zones d'activités économiques doivent entrer dans une organisation cohérente avec la mobilité, l'emploi, l'habitat et l'accès à la nature.

Cette organisation mobilités – emplois – habitat – accès à la nature est analysée au regard de l'ensemble des facteurs facilitateurs, toutes les questions de mobilités, de services, les différents types de ressources, l'accès à la nature, la qualité ...et, à l'inverse, ceux qui limitent, les facteurs limitants l'installation d'une activité ou d'un projet économique, les risques : retrait gonflement d'argile, inondation, débordement, érosion, les problématiques des eaux, la protection des différents sols...

Facteurs facilitateurs

#Mobilités

Transports collectifs & gares
Aires de covoiturage &
services de mobilités
Mobilités actives

#Services

Centralités, Centres-bourgs
Commerces & services du
quotidien
Zones d'activités
économiques
Équipements & activités
Emplois

#Ressources

Sites de production ENR
Espaces de nature,
Ressources naturelles :
argile, bois, eau, chaleur,
sable, ...

Facteurs limitants

#Risques

Retrait gonflement d'argile
Risque inondation
Risque érosion
Risque incendie
Remonté de nappes

#Eau

Eaux pluviales, Bassins
versants

#Sols

Palus multifonctionnelles
Vallées maraîchères,
Croupes viticoles,
Continuités écologiques
Renaturation, Biodiversité

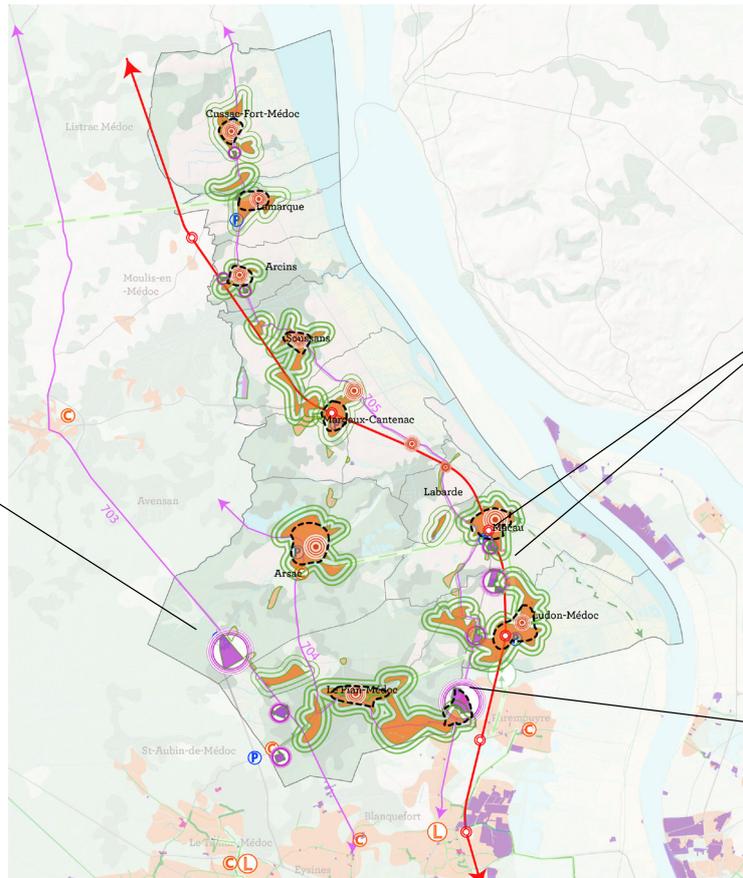
A l'échelle des EPCI, les grands objectifs sont les suivants :

- > garantir le triptyque mobilités – emplois – habitat
- > assurer sobriété et optimisation foncières
- > prioriser le recyclage foncier économique des sites existants
- > organiser accessibilités et mobilités
- > déployer économie circulaire et coopérations
- > intégrer environnement, biodiversité, renaturation et paysage
- > associer services et animations
- > développer la résilience énergétique

À l'échelle des EPCI

Nord Ouest
Médoc Estuaire
11 ZAE
137,51 ha dédiés

*ZAE Chagneau :
intercommunal, proximité
déviation, consommation
d'ENAF*



*Aygue nègre et
Lombarden : proximité
gare, lignes de car,
projets artisanat, petites
entreprises de qualité.
Attention proximité
tissu habitat*

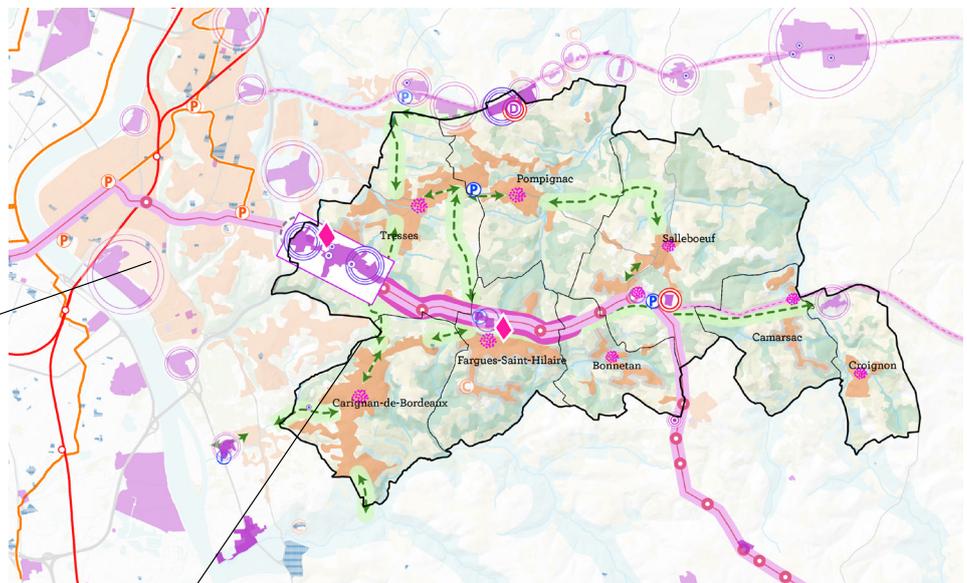
*Landegrad : grande
friche commerciale,
espaces artificialisés,
proximité gare de
Parempuyre*

Potentiel foncier théorique

À l'échelle des EPCI

Rive droite
Coteaux bordelais
14 ZAE
398,74 ha dédiés

*ZAE Mélac :
> proche rocade et artiques
: système métropolitain
> Desserte car express
Zone mixte : services,
commerces, logistiques...
> Question de la densité
déjà des bâtiments en R+3*



*ZAE La Laurence :
> zone récente avec projet de déviation
> mixte, commerces, bureau, connecté au centre-ville
> car express
> Rôle de "point de passage". Question du lien et de la concurrence avec le centre-ville de Fargues*

A l'échelle des EPCI

Créonnais

3 ZAE

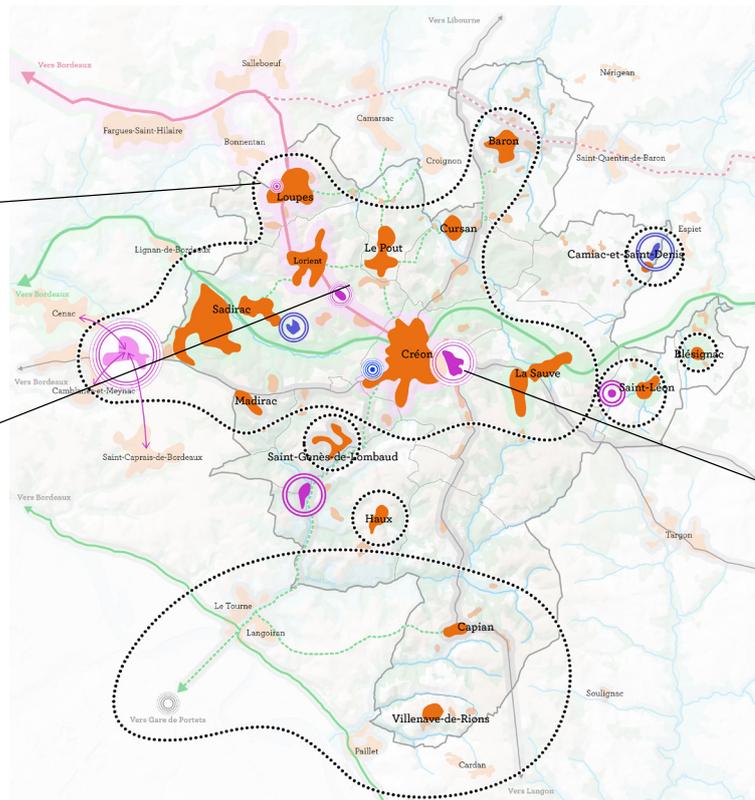
37,6 ha dédiés

Hermès (Loupes) :

- > entreprise isolée, intégration environnementale
- > connexion ligne de car express et modes actifs

Bel-air (Sadirac) :

- > Entrée de ville
- > potentiel (parkings) et friches
- > arrêt de car express
- > artisanat et petites industries



La Ferrière (Créon) :

- > proche habitations et bourg de Créon
- > dominante commerciale
- > cohérent de favoriser la densité
- > Flux PL

A l'échelle des EPCI

Sud Ouest

Jalle-Eau-Bourde

14 ZAE

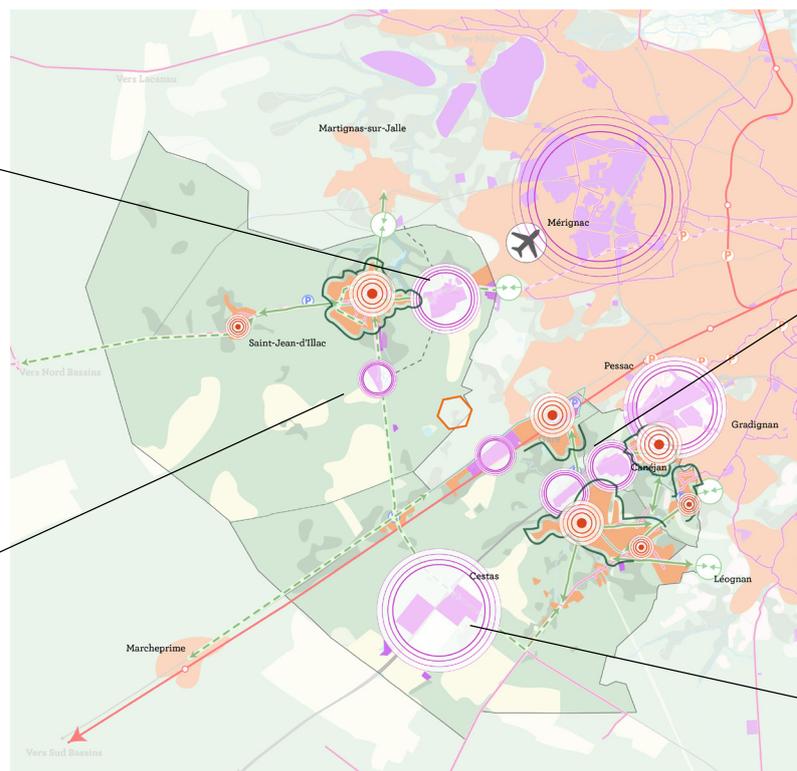
705 ha dédiés

Baron/Péronette (St-Jean-d'Ilac - Boulac)

- > mixte : commerces, supermarché, logistique, industries, artisanats, bureau, services, automobile...
- > traversée par un axe congestionné entre l'accès à la rocade vers Mérignac, le centre bourg de St-Jean-d'Ilac et la route pour l'océan.

Pierroton 1 (St-Jean-d'Ilac) :

- > proche centre ville
- > espaces forestiers, scierie...
- > proximité nouvelle école Elisa (aerospace)



Briquèterie / Actipolis (Canéjan) :

- > continuité de Pessac Bersol,
- > située entre les échangeurs de la rocade.
- > bureau, tertiaire, commerces...

Pot-au-pin (Cestas) :

- > plus de 200 ha de zones logistiques, intérêt métropolitain
- > isolé, manque de services et de transports
- > Îlot de chaleur.

A l'échelle des EPCI

Sud

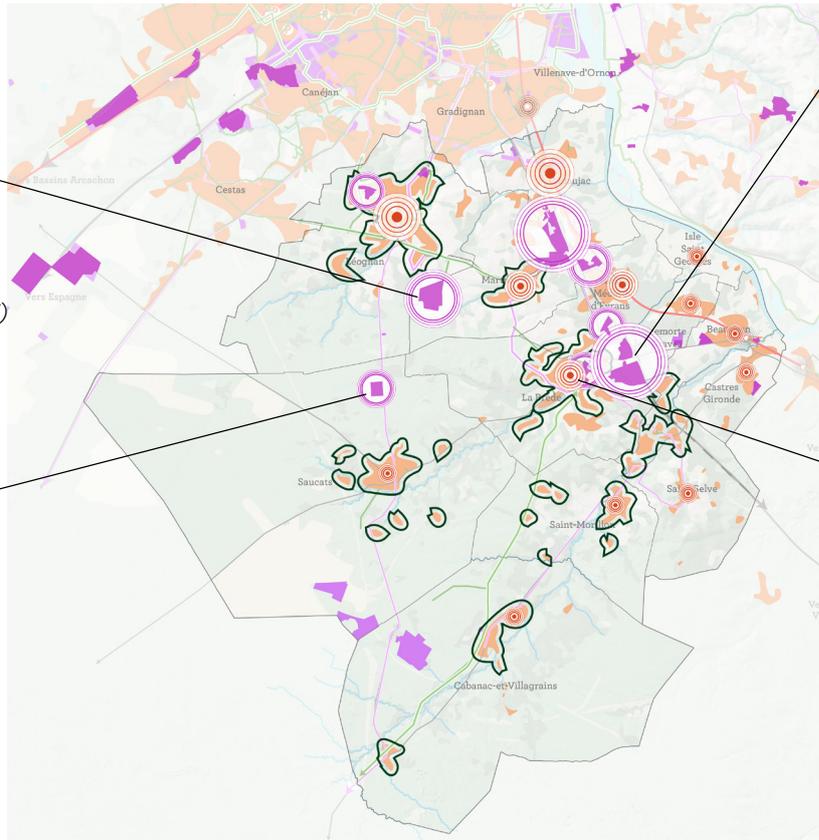
Montesquieu

14 ZAE

363 ha

Technopole (Martillac) :
 > zone mixte : grandes entreprises, petites structures innovantes...
 > isolée des tissus urbains, environnement forestier
 > accès cyclable, ligne de bus (CCM) et car (Région)

Les pins verts (Saucats) :
 > ZA Récente, développement en cours
 > ZA isolée au milieu de la forêt, éloignée des bourgs
 > artisanats et petites entreprises



Les grands pins (Ayguemorte-les-graves)
 > Grande ZA en plein développement. Projet intercommunal.
 > Mixte : Lidl, déchetterie, Michelin, service, salle de sport, pôle santé, boulangerie, caviste, bureau...

Coudougney (La Brède) :
 > proche centre ville, desservi modes actifs. > ZA commerciale (supermarché, pôle de commerces, restaurant, concessionnaire auto, garage...)
 > cohérence : à densifier mais à ne pas développer

A l'échelle des EPCI

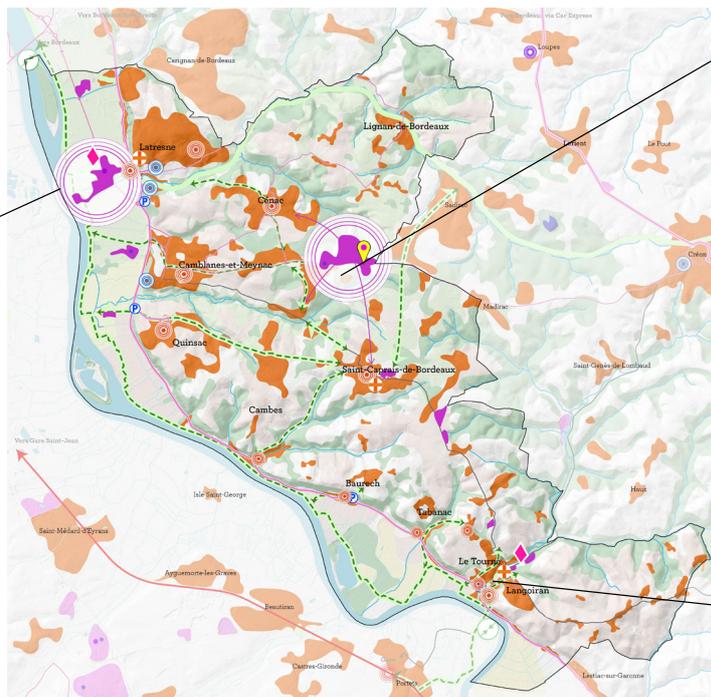
Rive droite

Portes de l'Entre-deux-mers

10 ZAE

118 ha

Bernichon (Latrene) :
 > zone mixte : bureau, commerces, pépinière, artisans...
 > enjeux PPRI
 > potentiel de densification



Bel Air : sur 3 communes (Cénac, Camblanes-et-Meynac, St-caprais-de-Bordeaux) :
 > évolutions récentes. Logistiques, artisans, petites entreprises, commerces...
 > difficultés des passages de camions sur l'axe Camblane-et-Meynac / Sadirac
 > Zone intercommunale multi-communes

Giresse et Graman (Langoiran) :
 > proximité du centre, projet d'évolution et ouverture à une mixité des usages (habitat...)



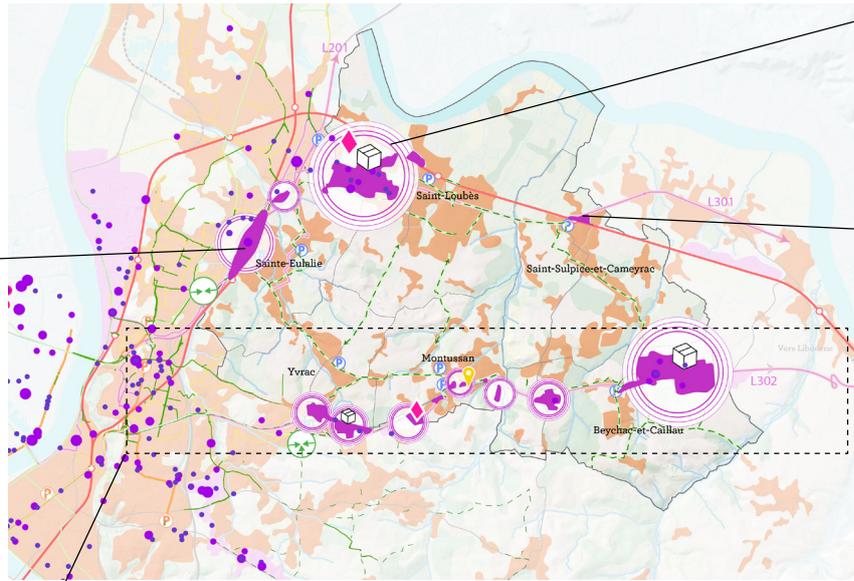
A l'échelle des EPCI

**Presqu'île
Rives de la Laurence**
14 ZAE
398,74 ha

Grand tour (Ste-Eulalie) :
> zone mixte commerciale étendue
> accessibilité à la gare et accès cyclables...
densification cohérente
proximité tissu pavillonnaire



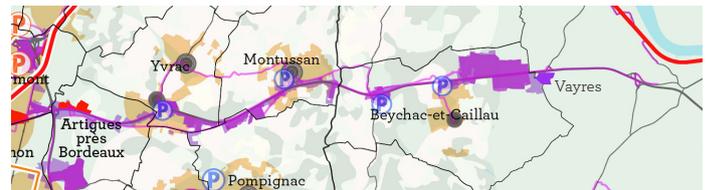
Nouvelle zone d'activités à Montussan, en R+2 avec parking sous le bâtiment mettant à profit la topographie



La Lande (St-Loubès) :
> ZAE logistique de grande taille
> stabiliser le périmètre
> densification, lien gare

Canteloup (St-Sulpice-et-Cameyrac) :
> connexion à la gare, densification cohérente si restructuration
> artisanat
> proximité au cours d'eau le Jogaret
> Limiter le développement route de la Landotte semble cohérent

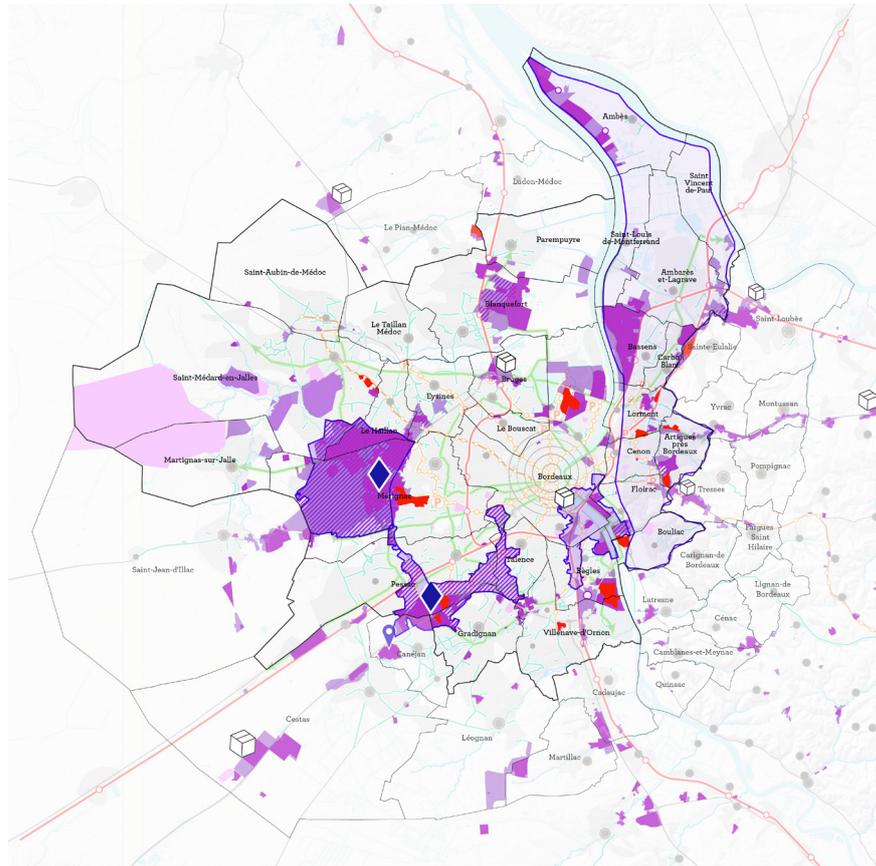
13 ZAE le long de la RN89
> cohérence d'une réflexion d'ensemble (type opération d'intérêt local)
> coopération : CdC Rives de la Laurence en lien avec Bordeaux métropole (Artiques), CdC Coteaux Bordelais (Pompignac), La CALI (Vayres)
> pas de car express prévu sur ce corridor



A l'échelle des EPCI

**Bordeaux métropole
& couronne**

Réflexions en cours



> A l'échelle des territoires de projet, priorité à la qualité urbaine et à la sobriété foncière

Enfin, la 3ème échelle, celle des territoires de projets où se crée du point de vue des documents d'urbanisme, le lien entre le SCoT et les différents PLU ou PLUi, il s'agit d'acter une priorité à la qualité urbaine et à la sobriété foncière.

A ce jour, les territoires de projets ne sont pas prédéterminés. La grille d'analyse et de lecture permettra d'identifier, de sélectionner des territoires de projets. Selon les cas, ce sont des zones existantes qui peuvent s'étendre un peu ou qui peuvent être requalifiées, dans d'autres cas, ce sont des sites nouveaux autour d'une future gare par exemple (polarité RER métropolitain). Les échelles, seront déterminées selon les situations territoriales. La connaissance précise des caractéristiques territoriales et la qualification des sites permettront, au regard des critères, de déterminer la localisation et la mobilisation de tous les espaces possibles afin de réduire la consommation des ENAF efficacement.

Au regard de l'analyse globale effectuée dans les sites existants, sur la couronne métropolitaine uniquement, soit sur 1 900 hectares, 780 hectares d'espaces libres sont recensés. Il ne s'agit pas obligatoirement d'un foncier mobilisable immédiatement mais ces espaces libres peuvent contribuer à une intensification et à une recomposition de ces zones existantes. De réelles capacités sur ces zones d'activités se dégagent et c'est bien l'objet de l'atlas économique mis en place avec l'appui de l'agence d'urbanisme pour avoir une bonne connaissance des sites existants et des situations.

Le faisceau de critères que sont les facteurs facilitants et les facteurs limitants est ainsi pris en compte par rapport à la géographie et à l'environnement de la zone concernée. La contextualisation est élargie aux secteurs limitrophes de la zone d'activités économiques, montre les points forts et faibles, les facteurs facilitants et limitants et permet de dresser une première géographie potentielle que l'on appellera territoires de projet.

Cas concret

Sur la Communauté de communes Médoc-Estuaire, 11 zones d'activités ont été répertoriées, un peu plus de 137 hectares et des situations très différentes :

> Chagneau, Arsac : zone avec un projet intercommunal, proximité d'une déviation, qui engendre de la consommation d'ENAF puisqu'on est sur un terrain nouveau

> Macau ou Ludon : zones plus fines, collées à du tissu pavillonnaire avec des enjeux très différents, une à moins de 5 min à pied d'une gare RER métropolitain, la zone du Pian avec des espaces de friches très importants

Ce travail a été fait pour chacune des EPCI, avec le nombre de zones d'activités, le nombre d'hectares dédiés et les situations très spécifiques. Il est très intéressant d'observer la grande diversité de projets. Par exemple, sur les Côteaux bordelais, on peut voir que la zone qui se situe à Tresses collée à la métropole a déjà du R+3 ou R+4 à certains endroits et on est déjà sur un tissu de zones d'activités, commerciales, bureaux... métropolitains. Quelques kilomètres plus loin, on a la zone de la Laurence, à Fargues-Saint-Hilaire, créée avec la déviation, qui joue une double polarité avec le centre bourg. Cette zone doit être beaucoup plus qualitative puisqu'elle s'intègre à une opération de centre ville.



Didier Mau,
vice-président du Sysdau,
président de la Communauté de
communes Médoc-Estuaire



Il est difficile d'avoir des connexions naturelles sans coopérations territoriales. Par rapport à des friches commerciales, il convient également d'intégrer le temps judiciaire des procédures contentieuses.



Serge Tournerie,
élu au bureau du Sysdau,
conseiller métropolitain



Conforter les zones d'activités existantes lorsqu'il s'agit de sites économiques modérés ou en devenir, est concevable, mais ce principe appliqué aux très grandes zones d'activités ne me semble pas la bonne méthode.



Premières orientations pour alimenter le D2O, document d'orientation et d'objectifs, du Chapitre Métropole active

Les principes retenus

- > Conforter et favoriser l'intensification et la résilience des sites économiques existants
- > Conditionner le développement de nouvelles entités économiques à une meilleure intégration au maillage urbain et économique
- > Renouveler les centres commerciaux monofonctionnels
- > Régénérer les petits sites commerciaux qui empiètent sur les zones d'activités industrielles/artisanes
- > Créer des sites artisanaux (création, réparation, réhabilitation ...) dans le tissu urbain
- > Créer des sites d'exploitation et de transformation agricole et alimentaire

Situation

- > Localisation du site par rapport au maillage économique urbain (proximité avec d'autres activités connexes, permettant un effet « groupé » dans le déplacement ou des synergies entre entreprises, ou favorisant la mise en place d'une économie circulaire (boucle des déchets).
- > Accessibilité piétonne (notamment pour les sites urbains commerciaux et de services à la personne)
- > Accessibilité transport en commun (proximité d'une service efficient de TC)
- > Accessibilité vélo (voirie protégée à proximité et capacité de stationnement dédié)
- > Accessibilité logistique (entrée/sortie des matières premières, des livraisons, des déchets)

Site

- > intégration paysagère (approche intégration paysagère « classique »)
- > intégration du bâti sur sa parcelle
 - Biodiversité (connexion à une trame du réseau écologique multifonctionnel, îlots de biodiversité présence zone humide, ...)
 - Environnement : (îlots de fraîcheur, imperméabilisation des sols, ...)
 - Urbain : Connexion avec tissu urbain environnant, accès piéton, continuité du bâti
- > Limitation des effets de chaleur (végétalisation du site et des bâtiments,

Fonctionnalités

- Approche par les flux
- > Energie (recherche de l'autonomie du site, installations d'équipements de production intégré au site, système de récupération de chaleur fatale, connexion/création d'un réseau de chaleur, ...)
 - > Déchets (valorisation des extrants en interne ou par une entreprise à proximité)
 - > Proximité d'autres entreprises pour faciliter l'optimisation des flux domicile travail mais également le développement d'activités supports mutualisables (comptables, services de restauration, ...)

Le Document d'Orientation et d'Objectifs en vigueur

L'aire métropolitaine bordelaise, un territoire en essor

Pour une métropole active

L Améliorer les échanges et la communication pour une meilleure attractivité économique

--> Suppression partielle

M Renforcer la dynamique économique métropolitaine

--> Mise à jour des données et des orientations sur les projets réalisés

N Offrir un cadre économique de qualité à la mesure des attentes des acteurs économiques

--> Mise à jour des données et des orientations sur les projets réalisés

O Optimiser les richesses touristiques et patrimoniales

--> Pas de changements majeurs, Mise à jour des données et des orientation sur les projets réalisés

[...]

V Mettre l'équipement commercial au service du développement des territoires

--> Intégrer les dispositions de l'armature commerciale dans la partie Economie du DOO - Ajouter des critères sur la sobriété foncière et énergétique de ces secteurs

Les propositions de modifications

N Offrir un cadre économique de qualité à la mesure des attentes des acteurs économiques

La qualité de l'accueil de l'offre économique

N1. Faire des espaces économiques de véritables lieux de vie

L'évolution des comportements place les espaces économiques comme de véritables lieux de vie qui doivent répondre à plusieurs impératifs : le développement d'une offre de services territoriale pertinente, un cadre de vie répondant aux enjeux de développement durable, une visibilité des acteurs présents et l'entrée dans une stratégie foncière globale.

Dans ce cadre, la mise en place aux échelles intercommunales de schémas d'aménagement des sites d'activités, traductions spatiales des orientations prises en matière de développement économique, est recommandée. Ces schémas doivent notamment permettre de :

- valoriser des sites d'activités par une logique d'aménagement de qualité (accessibilité, foncier, densité économique, services aux salariés, très haut débit, etc.) et par la création de sites d'activités de haute qualité environnementale ;
- obtenir une traduction opérationnelle des objectifs du SCOT ;
- programmer les investissements et la stratégie foncière à l'échelle du territoire ;
- favoriser une optimisation des sites existants et une anticipation des besoins fonciers ;
- mettre en place un système de gestion économe des espaces, des déplacements et des ressources ;
- générer une visibilité du tissu économique par une logique de communication commune à l'ensemble des communes.

N2. Développer des lieux adaptés aux nouvelles pratiques

Dans le cadre d'une concurrence accrue entre les territoires et l'émergence de nouvelles pratiques commerciales et/ou créatives (coworking, bureaux virtuels, itinérance numérique, travail à domicile...), il est nécessaire que le territoire dispose de lieux en capacité d'offrir ces possibilités ou ces développements. Ces points d'échange constituent les lieux stratégiques d'échange de demain, garants d'une partie de l'attractivité économique du territoire. Ils constituent également des points d'ancrage pour construire la ville de demain et sont susceptibles de faire émerger de nouvelles formes de pratiques commerciales ou créatives.

N3. Promouvoir une offre de services aux entreprises et aux salariés sur les sites d'activités

L'offre en services et en équipements autour des sites économiques doit être favorisée pour répondre aux besoins des salariés, capter une part importante de salariés résidents et intégrer une logique de qualité de vie. En particulier, dans les zones d'activités denses en termes d'emploi, l'implantation de services de proximité doit être recherchée. Cette offre peut se traduire par la mise en place de services de restauration, de garde d'enfants, d'hébergement, de distribution de courrier, de services de gestion des déchets, de lieux de réunion partagés, de gardiennage, etc. En parallèle, l'ouverture à l'urbanisation de sites économiques nouveaux est conditionnée par le déploiement de réseaux numériques très haut débit pour les activités qui le nécessiteraient. Les documents d'urbanisme locaux sont encouragés à prévoir le développement de réseaux très haut débit pour les sites existants qui en sont dépourvus.

N4. Opter pour une politique volontariste en matière de foncier économique

Assurer de façon générale une gestion durable et cohérente des espaces économiques
Afin de garantir une gestion durable et économe (en termes de consommation d'espace) et d'anticiper les besoins futurs, une stratégie pour le foncier économique à l'échelle du territoire, mais également des intercommunalités et communes, est fortement recommandée.

Hors sites d'activités répondant à l'offre de proximité des bassins de vie, l'ouverture du foncier économique doit se trouver en continuité des sites économiques existants, ou a minima au sein des espaces d'urbanisation prévus au SCOT. Pour l'industrie, en particulier, cette continuité s'appréciera également au regard de la prévention des risques.

Entamer une politique de requalification des zones économiques existantes

Sur les zones économiques existantes, les documents locaux d'urbanisme doivent en préalable distinguer :

- les sites monofonctionnels, qui ont intérêt à conserver leur vocation économique et qui

SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise approuvé le 13 février 2014 - modifié le 2 décembre 2016
Document d'orientation et d'objectifs - Rapport principal

N1. Faire des espaces économiques de véritables lieux de vie

N2. Développer des lieux adaptés aux nouvelles pratiques

N3. Promouvoir une offre de services aux entreprises et aux salariés sur les sites d'activités

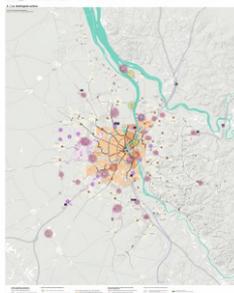
N4. Opter pour une politique volontariste en matière de foncier économique

N5. Concevoir un cadre environnemental et paysager de qualité

O Optimiser les richesses touristiques et patrimoniales

Les richesses touristiques

Pour une meilleure interprétation cartographique, dès lors que les références des légendes sont indiquées en regard du texte, il convient de se référer à la carte « La métropole active » au 1/75000.



SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise approuvé le 13 février 2014 - modifié le 2 décembre 2016
Document d'orientation et d'objectifs - Rapport principal

Les richesses touristiques

Renforcer le rayonnement de Bordeaux

Réinvestir le lien avec le fleuve

- Développer un réseau de promenades le long des fleuves et de festuaires
- Développer des cheminements le long des cours d'eau
- Faire du lit majeur et des îles des supports de projets et cheminements
- Organiser les déplacements autour des haltes et ports nautiques

L'itinérance - des pratiques touristiques à révéler

Le œnotourisme

Développer les pratiques itinérantes sur les routes des vins

- 1. Village ou équipement majeur lié au tourisme viticole :
- 1. Wilherly
- 2. Planète Bordeaux
- 3. Projet d'équipement œnotouristique de Margaux
- 4. Centre culturel touristique du vin
- 5. Maison des vins des Graves de Vaynes
- 6. Saint-Emilion / hors SCOT
- 7. Maison des vins de l'Entre-deux-Mers
- 8. Vinothèque - vins de Graves
- 9. Saint-Monin
- 10. Saint-Selve
- 11. Caudalie

Le tourisme patrimonial

S'appuyer sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle pour constituer des itinéraires culturels

Village ou équipement majeur lié au patrimoine culturel :

- 1. Cité Fruges
- 2. Cussac-Fort-Médoc
- 3. Fort-Paix
- 4. Cistade de Blaye
- 5. Bourg-sur-Gironde
- 6. Abbaye de la Sauve-Majeure
- 7. Château de Langorain
- 8. Rives
- 9. Chantier de Tramassat
- 10. Domaine du Château de la Bède
- 11. Ile Saint-Georges / Château de Turpaut
- 12. Château de Mallevet
- 13. Domaine de Languague
- 14. Domaine de Fachan
- 15. Gradignan (La Poterie, La Tour Chappie, La Ferrière de Cayac, Le Casters et La Motte Saint-Albe)
- 16. Floriac (Domaine de Sybrol, Domaine de la Burthe, Domaine de Bel Stot)

Le tourisme nature

Constituer une couronne d'équipements de loisirs et de tourisme

Renforcer les itinéraires cyclables

Constituer un réseau de promenades le long des coteaux de l'Entre-deux-Mers

Équipement majeur lié au tourisme de nature et de loisirs :

- 1. Domaine de Grouelle
- 2. Parc des Florales (Cabarnac-et-Villagrains)
- 3. Réserve naturelle géologique de Saucats - La Bède
- 4. Ferme écologique de Cadacq
- 5. Ch. Légumes Oubliés (Badrac)
- 6. La vacherie (Blancofort)
- 7. Eco-site du Bourgaill
- 8. Golf du Pau
- 9. Golf du réilly Margaux
- 10. Le Raymond
- 11. Golf - Domaine de Geneste
- 12. Base nautique de Baurech
- 13. Refuge LPO
- 14. Lomont - cascades de Garonne et parc des coteaux
- 15. Observatoire de Bordeaux-Floriac

SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise approuvé le 13 février 2014 - modifié le 2 décembre 2016
Document d'orientation et d'objectifs - Rapport principal

O1. Enrichir l'offre culturelle, de loisirs et de tourisme sur l'ensemble du cœur d'agglomération

O2. Renforcer le rayonnement de l'hypercentre métropolitain

O3. Réinvestir le lien avec le fleuve

O4. Développer le potentiel œnotouristique des territoires de l'aire métropolitaine bordelaise

O5. Composer un réseau de parcours de découverte et de pratiques d'« itinérance »

O6. Exploiter le potentiel loisirs et tourisme de proximité

Composition de la Commission

Président-e-s de la commission

- > Didier Mau, vice-président du Sysdau, Président de la CDC Médoc Estuaire
- > Serge Tournerie, élu du Bureau du Sysdau

Collectivités membres du Sysdau

> Bordeaux métropole

Stéphane Caze, directeur général adjoint en charge de l'aménagement
Nathalie Bouchain, directrice de l'urbanisme
Jean-Yves Meunier, directeur de territoire d'avenir, territoire en coopération
Stéphane Peyrichou, directeur général du développement économique
Cécile Couraudon, directrice du développement économique
Catherine Benevent, directrice du pôle territorial Bordeaux
Nathalie Plenard, directrice du pôle territorial Sud
Isabelle Thomas, directrice du pôle territorial rive droite
Laurent Lemaitre, directeur du pôle territorial Ouest

> CDC Créonnais

Bernard Pagès, vice-président en charge de l'économie, Maire de Madirac
Pascale Berthelot, directrice générale des services

> CDC Rives de la Laurence

Hubert Laporte, vice-président en charge du développement économique, Maire de Ste-Eulalie
Emmanuelle Pautrot, directrice générale des services

> CDC Médoc-Estuaire

Chrystel Colmont-Digneau, vice-Présidente du développement économique, Maire de Macau
Cyril Beurienne, directeur général des services
Vincent Marco, chargé du développement économique

> CDC Coteaux Bordelais

Bertrand Gautier, vice-Président, maire de Fargues-Saint-Hilaire
Thierry Genetay, vice-président, maire de Carignan de Bordeaux
Isabelle Passicos, conseillère communautaire, adjointe au maire de Carignan de Bordeaux
Michael Ristic, directeur général des services

> CDC Portes de l'Entre-deux-Mers

Ronan Fleho, vice-président, maire de Latresne
André Delpont, maire-adjoint de Tabanac
Julian Sanabria, directeur général des services
Hugo Molinier, chef de projet plan paysage

> **CDC Montesquieu**

Michel Dufranc, vice-président de la commission développement économique, Maire de La Brède

Hélène Schwartz, directrice de cabinet du Président

Thomas André, directeur général adjoint

Alexandre Terrade, responsable du pôle aménagement

> **CDC Jalle-Eau Bourde**

Édouard Quintano, vice-président, Maire de Saint-Jean d'Illac

Corinne Hanras, conseillère communautaire, adjointe au maire de Canéjan

Géraldine Meillon, directrice générale des services

Partenaires institutionnels

> **DDTM**

Frédéric Kozimor, chef du service accompagnement territorial

Anne-Laure Masson, SAT, Unité Métropole

Hélène Vignhal, responsable de l'unité aménagement

> **Région Nouvelle Aquitaine**

Béatrice Gilot, directrice de l'économie territoriale

> **Chambre de commerce de Bordeaux Gironde**

Laurent Putz, Responsable du Département Développement des Territoires

> **Chambre des métiers de Nouvelle Aquitaine**

Béatrice Secondy, Directrice adjointe du service des affaires économiques

Partenaires professionnels

> **Bordeaux Invest**

William Ballue, directeur général

> **SOLTENA**

Estelle Régnier, directrice

Partenaires techniques

> **A-URBA**

Simon du Moulin De Labarthète, Directeur général

Françoise Le Lay, directrice des études

Emmanuelle Gaillard, urbaniste spécialiste économie

Valérie Diaz, urbaniste cheffe de projet « modification du SCoT »

François Cougoule, urbaniste géographe

pour aller + loin



<https://www.sysdau.fr/modification-du-scot>

Documents à consulter :

Séminaire Centralités et polarités de demain

- > Capsules vidéos
- > Fiches a-urba - Exemples locaux

Commission Économie résiliente | Desserrer l'activité économique, mythes et réalités

- > Diaporama Sysdau
- > Diaporama a-urba
- > Diaporama Commission précédente
- > Etude a-urba Les formes urbaines
- > Atlas des sites économiques

Commission Viticole Entre-deux-mers | Accompagner l'évolution des espaces viticoles

- > Diaporama Sysdau
- > Atlas des espaces viticoles

Commission Renaturation | Preserver et restaurer les espaces du vivant

- > Diaporama Sysdau
- > Diaporama a-urba
- > Diaporama Commission précédente

Commission Mobilités & centralités des quotidiens | Adapter la géographie prioritaire aux objectifs bioclimatiques

- > Diaporama Sysdau
- > Diaporama a-urba
- > Diaporama Commission précédente
- > Etude a-urba Les formes urbaines

Commission Energie | Ancrer la transition énergétique et climatique dans la planification et l'aménagement

- > Diaporama Sysdau
- > Diaporama a-urba
- > Diaporama Commission précédente

